

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

Décret n° 96-25 du 12 JANVIER 1996
portant nomination d'Administrateurs délégués
d'Arrondissement.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;
Vu la loi n° 7-95 du 21 Mars 1995 portant organisation et fonctionnement des collectivités locales de moyen exercice ;
Vu la loi n° 9-95 du 25 Mars 1995 portant modification de la loi n° 9-90 fixant l'organisation administrative et territoriale de la République du Congo ;
Vu la loi n° 17-95 du 14 Septembre 1995 relative à la répartition des compétences entre les communes de plein exercice, les régions et l'Etat ;
Vu le décret n° 95/025 du 13 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 95/26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 95-27 du 22 Janvier 1995 portant nomination des Ministres délégués, membres du Gouvernement

DECRETE :

ARTICLE PREMIER: Sont nommés Administrateurs délégués d'Arrondissements :

1. BRAZZAVILLE :

Arrondissement n° 1 Makélékélé :

- NANITELAMIO Michel

Arrondissement n° 2 Bacongo :

- MOKONO Abel



Arrondissement n° 3 Poto-Poto :

- SAMA Eugène

Arrondissement n° 4 Mougali :

- BOUOZOCK Maurice

Arrondissement n° 5 Ouenzé :

- LOUBAKI LUA MALANDA

Arrondissement n° 6 Talangäi :

- DZAMA Michel

Arrondissement n° 7 Mfilou :

- NGOMA IBINGA

2. POINTE-NOIRE :**Arrondissement n° 1 Lumumba :**

- TSIBA Appolinaire

Arrondissement n° 2 Mvoumvou

- FOU DI Victor

Arrondissement n° 3 Tié-Tié :

- MOUSSOUNDA LOUFOUMA Albert

Arrondissement n° 4 Loandjili :

- LOUBELO Patrice



3. DOLISIE :**Arrondissement n° 1 :**

- BINISSA François

Arrondissement n° 2 :

- NGOMA Naasson Serge.

ARTICLE 2 : Les intéressés percevront les indemnités de fonctions prévues par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter des dates de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

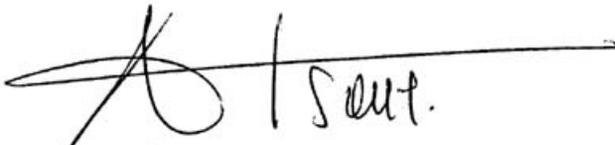
Fait à Brazzaville, le 12 JANVIER 1996

Par le Premier Ministre,
 Chef du Gouvernement,
 Le Ministre d'Etat, Ministre
 de l'Intérieur, chargé de la Sécurité
 et du développement urbain,



Colonel Philippe BIKINKITA.

Le Ministre du Travail, de la Fonction
 Publique et de la Sécurité Sociale,



Professeur Anaclét TSOMAMBET.



General J.J. YHOMBY-OPANGO.

Le Ministre de l'Economie et des
 Finances, chargé du Plan et de la
 Prospective,



Nguila MOUNGOUNGA-NKOMBO.

